



CTT LIMAL-WAVRE asbl

20ème GRAND CRITERIUM SERIE B

DIMANCHE 30 AOÛT 2026

Toutes les séries MESSIEURS sont organisées, les DAMES participent au tournoi avec leur classement 'messieurs'

RÈGLEMENT :

- 1) Le CTT Limal-Wavre organise son 20ème critérium annuel de tennis de table le dimanche 30 août 2026 au Hall des Sports de Limal, rue Charles Jaumotte 156 à 1300 Limal.
- 2) Le critérium est ouvert aux joueur(se)s affilié(e)s à la FRBTT ou à une autre fédération reconnue par l'ITTF. Dans chaque série, des prix en espèces récompenseront les trois meilleurs (les finalistes et le vainqueur consolation).
- 3) Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la FRBTT.
- 4) Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW009-2627.
- 5) Il sera fait usage de 32 tables de couleur verte et de balles plastiques de couleur blanche de marque Double Fish.
- 6) Toutes les séries se joueront en poules initiales de 4 joueur(se)s, les 2 premier(ère)s de chaque poule étant qualifié(e)s pour le tableau final qui se disputera en élimination directe.

ATTENTION : LES INSCRIPTIONS SONT LIMITÉES À 64 JOUEUR(SE)S PAR SERIE. EN NC, LE JA SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LA SERIE SUIVANT LES INSCRIPTIONS.

- 7) Un(e) joueur(se) peut s'inscrire dans maximum 2 séries : celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans la série supérieure, on est tenu de participer effectivement à la série de son classement.
- 8) Le droit d'inscription est de 8 € pour une série, 15 € pour deux séries. Celui-ci sera payé sur place.
- 9) Inscriptions criterium B : uniquement via le lien : <https://www.tournois-bbw.be>.
En cas de problème une seule adresse mail : cpa.bbw0@gmail.com.
Date limite des inscriptions : le JEUDI 27 AOÛT à minuit.
Personne de contact le jour de la compétition : le juge-arbitre : SMETS Alexandre, mail alx.smetis@gmail.com, tél +32485847575.

- 10) HORAIRE : présence obligatoire ½ heure avant sa série.

09:00 h : **série E et série C**

13:00 h : **série NC**

14:00 h : **série D et série B**

L'élaboration des tableaux se fera le vendredi 28 août à 20:00 h au local du club organisateur.





- 11) Le juge-arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
- 12) Le Directeur du critérium est SINE Bernard, président du club organisateur.
- 13) Les derniers de poules ainsi que chaque perdant lors du tableau final sont tenus d'arbitrer le match suivant : **tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de € 15,00.**
- 14) **Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de € 25,00 €. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de € 25,00.**
- 15) Lors d'un événement tous les matchs doivent être effectivement joués. Un joueur présent est sanctionné s'il ne dispute pas un ou plusieurs matchs, à moins qu'il n'envoie une attestation médicale endéans les 48 heures après l'événement au juge arbitre ou à toute autre personne désignée pour ce fait par le comité compétent. S'il ne présente pas d'attestation médicale dans les délais, les matchs non joués seront enregistrés comme défaites. Le joueur dont l'adversaire a déclaré WO sans attestation médicale qui justifie son abandon, se verra attribuer une victoire sur sa fiche individuelle.
- 16) Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de € 10,00, même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- 17) Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- 18) Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Une restauration sera assurée à la cafétéria tout au long de la journée.

Rappel : chaque série est limitée (voir plus haut): n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

SINE Bernard

